

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUM)
Membres absents : Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Cité internationale de la gastronomie et du vin - Construction du pôle culturel - Sollicitation d'une subvention du Département de la Côte d'Or au profit de l'Association de la cité de la gastronomie et du vin

M. Deseille, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Cité internationale de la gastronomie et du vin constitue un projet d'envergure pour le territoire. C'est un projet d'aménagement stratégique important pour la Ville et de développement économique structurant pour la Région, le Département et la Métropole.

La réalisation de cette opération répond pleinement à l'évolution du marché du tourisme avec la montée en puissance de la gastronomie et de l'oenotourisme.

De plus, elle participe non seulement à la mise en valeur de l'inscription du repas gastronomique des Français au patrimoine mondial de l'humanité mais également aussi à celle des Climats des vignobles de Bourgogne. A ce titre, Dijon s'est vu désigner pôle moteur vigne et vin dans le cadre de ce projet. Elle viendra ainsi contribuer sur cette thématique, aux côtés de la Cité des vins de Bourgogne de Beaune, à une meilleure connaissance et compréhension du classement à l'UNESCO des vignobles.

Au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le pôle culturel élément phare d'un ensemble pluri fonctionnel a pour vocation, au travers des espaces d'exposition, de rendre lisible et compréhensible ces différents classements au travers des espaces d'exposition.

Ce pôle culturel d'environ 3000 m² comprendra :

- 1750 m² d'espaces d'exposition dont l'ancienne chapelle ;
- 341 m² de réception pour les groupes ou mécènes avec office traiteur et bureau de l'Association de la cité internationale de la gastronomie et du vin ;
- 185 m² attribués à la boutique de la cité ;
- 687 m² pour le hall.

La Ville, la Région et l'État se sont mobilisés pour la réalisation du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin au travers du Contrat de restructuration du site de défense de Dijon-Longvic (CRSD) signé le 13 novembre 2015.

Ce pôle culturel est réalisé par l'Association de la cité de la gastronomie et du vin dont les statuts ont été adoptés le 26 juin 2017 et déposés en préfecture le 6 juillet 2017.

Cette association à but non lucratif a pour objet d'exploiter le hall d'accueil, le pavillon de la gastronomie et du vin ainsi que la Chapelle des Climats qui constitueront les pôles muséographiques de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, en conformité avec les préconisations de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires et conformément à l'usage du label « patrimoine culturel immatériel de l'humanité » attribué par l'UNESCO.

Le bilan financier de la réalisation du pôle culturel s'établit à hauteur de 15,5 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

- la construction des murs pour un montant de 10,904 millions d'euros ;
- la conception et la réalisation des œuvres et supports de la scénographie des espaces muséaux pour un montant de 4,596 millions d'euros.

Dans le cadre du Contrat de restructuration du site de défense Dijon-Longvic (CRSD), la Ville et l'État contribueront à hauteur de 1,750 millions d'euros chacun à la scénographie des espaces muséaux. La Région, quant à elle, apportera une subvention de 5 millions d'euros pour la construction du pôle culturel.

Le soutien du Département de la Côte d'Or est aujourd'hui sollicité pour la réalisation du pôle culturel de la Cité.

En effet, l'intérêt porté par Monsieur le Président du Conseil Départemental à ce dossier lors de sa visite de la maison du projet le 10 novembre 2017 et les contacts actuels entre les services départementaux et la société Abaque qui travaille les contenus de la scénographie devraient pouvoir augurer d'une décision de participation du Département au financement du pôle culturel. A cet effet, le travail en cours doit pouvoir permettre de répondre aux attentes du Département quant à la dénomination de l'espace d'exposition de l'ancienne chapelle et à la présentation des filières agricoles de la Côte d'Or.

A l'instar de l'engagement pris pour le financement de la Cité des vins de Bourgogne de Beaune, le Département devrait ainsi pouvoir s'engager financièrement dans la réalisation du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Sur la base des éléments du plan de financement établi par Eiffage et de l'Association de la cité de la gastronomie et du vin qui sera propriétaire des murs, il est proposé de solliciter auprès du Département une subvention de 3 millions d'euros, montant qui avait été évoqué au moment de l'établissement du Contrat de restructuration du site de défense de Dijon-Longvic (CRSD) en 2015.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter le Département de la Côte d'Or pour qu'il s'engage à participer financièrement à la réalisation du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin au travers de l'attribution d'une subvention de 3 millions d'euros à l'Association de la cité de la gastronomie et du vin, propriétaire des murs du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 47

Contre : 1

Ne prennent pas part au vote : 5